

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00438

DEVELOPPEMENT DURABLE - PLAN D' ACTIONS DE L' APPEL A PROJETS «VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171011-D20170043810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DEVELOPPEMENT DURABLE - PLAN D' ACTIONS DE L' APPEL A PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS

Rappel et références

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur pour le territoire rhônalpin. En effet, des dépassements de seuils réglementaires sont régulièrement constatés, notamment dans la région stéphanoise. L'étude de l'agence régionale de santé de 2014 conclut à 5 % de décès qui seraient évités dans le bassin stéphanois avec une réduction de 50 % de la pollution. En juin 2015, une commission d'enquête du sénat a évalué le coût de la pollution de l'air en France à 100 milliards d'euros par an.

Le dernier contentieux européen sur les dioxydes d'azote datant de juin 2015 identifie pour la première fois le bassin stéphanois parmi les 15 zones non-conformes. Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat a sommé le gouvernement d'agir dans les meilleurs délais contre la pollution de l'air aux particules fines PM10 et au dioxyde d'azote, dans une décision qui constitue une première pour cette instance.

Dans les 15 zones concernées, dont Saint-Etienne pour le dioxyde d'azote, « il est enjoint au Premier ministre et au ministre chargé de l'environnement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit élaboré et mis en œuvre (...) un plan relatif à la qualité de l'air permettant de ramener les concentrations en dioxyde d'azote sous les valeurs limites fixées par le code de l'environnement (...) dans le délai le plus court possible ». Ce plan devra être transmis à la Commission européenne avant le 31 mars 2018.

Motivation et opportunités

En juin 2015, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a lancé un appel à projets "Villes respirables en 5 ans" pour encourager les collectivités locales à s'engager pour la qualité de l'air. L'appel à projets a pour objectif de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures « radicales et exemplaires » pour obtenir des résultats concrets.

Le 25 septembre 2015, Saint-Etienne Métropole a été l'une des 20 collectivités locales françaises lauréates de cet appel à projets. Saint-Etienne Métropole a ensuite signé un protocole d'accord avec le ministère le 10 octobre 2015 puis la convention le 07 novembre 2016.

A ce titre, la Communauté Urbaine bénéficie d'un appui financier et méthodologique de la part des services de l'État et de l'ADEME. Le fonds de financement de la transition énergétique soutient les études avec un taux maximal de 50 % ainsi que les

investissements, hors infrastructures de transport, avec un taux de 30 % pour un million d'euros pour la totalité du projet.

Contenu

Cette convention permet de cofinancer le plan d'actions relatif à la qualité de l'air composé de 11 actions, touchant les transports et la mobilité, la planification urbaine, le logement et dans une moindre mesure l'agriculture.

Plus précisément, les actions suivantes ont déjà été engagées sur la période 2016 - 2017 :

- étude d'optimisation de la zone à circulation restreinte pour les poids lourds (pour un montant de 35 000 €),
- primes aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique (240 primes allouées dès 2016 pour un montant de 60 000 €),
- achats de vélo à assistance électrique (VAE) pour location aux particuliers (57 VAE achetés en 2016 pour un montant de 59 000 €, 25 en 2017 pour un montant de 31 000 €)
- achats et expérimentation des tricycles électriques Kiffy (6 tricycles achetés en 2016),
- déploiement d'un service de location de vélo interconnecté avec les autres modes de transport / remise à niveau technique de Vélivert (pour un montant de 65 000 €),
- élaboration de la carte stratégique air pour aider à la prise en compte de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique dans la conception de l'urbanisme (pour un montant de 20 000 €),
- intégration aux fonds de concours aux projets communaux de l'achat de broyeurs de déchets verts communaux mis à disposition des administrés et des aménagements de plate-forme de compostage de proximité pour les services gestionnaires des espaces verts. L'objectif est de permettre une meilleure gestion des déchets verts. Le montant alloué est de 70 000 €.

Concernant le renouvellement de la flotte de bus et des Benne à Ordures Ménagère (BOM) par des véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV) ou par des trolleybus permettant d'éliminer les véhicules diesel les plus polluants, une première étude de faisabilité a été engagée en 2016. Pour les bus, elle démontre la possibilité de sortir des technologies diesel pour évoluer vers du GNV et vers du trolleybus. A moyen terme, les bus électriques trouveront également toutes leurs places. La sortie du diesel pour les Benne à Ordures Ménagère s'avère délicate avec des solutions techniques moins abouties et un surcout financier beaucoup plus important.

Dans un premier temps, la priorité est donnée aux bus avec la décision d'arrêter le renouvellement diesel de la flotte (en tenant compte des subventions Etat ainsi acquises) et de lancer en 2017 l'étude de dimensionnement et de construction de la station GNV sur le site du transpôle de la STAS complétée d'une autre étude spécifique sur la définition du potentiel de redéploiement du trolleybus nouvelle génération sur le territoire de la métropole. En effet, les bus GNV partiront du site de transpôle (Saint-Priest-en-Jarez) alors que les trolleybus seront stationnés sur le site de transparc (la Rivière).

Ces études permettent de valider le déploiement de bus à faible émissions dès 2019. Le financement apporté par « villes respirables » pour cette action est de 616 000 €.

Les actions suivantes engagées en 2017 seront poursuivies en 2018-2019 :

- relance des primes aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique, à la fin de l'opération gouvernementale en cours
- achat de vélo à assistance électrique pour location aux particuliers

- favoriser la pratique du covoiturage avec la création de 2 nouveaux parkings aux abords d'échangeurs autoroutiers,
- mise en place d'un fonds local pour les services d'autopartage électrique.

Enfin, l'action relative à l'évaluation globale du plan d'actions sera effectuée en 2019 suite aux déploiements effectifs des autres actions.

Engagements


A travers cette délibération, Saint-Etienne Métropole réaffirme sa volonté d'agir pour une meilleure qualité de l'air en confirmant son engagement sur le plan d'actions défini dans l'appel à projet « villes respirables ». Les budgets nécessaires à la mise en œuvre des actions seront inscrits aux budgets des Transports, des Déchets, et du Développement durable.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **acte la poursuite du plan d'actions Ville respirable en 5 ans engagé en 2017, et notamment le lancement opérationnel de la station GNV sur le site transpôle et l'étude du déploiement de trolley-bus de 2^{ème} génération pour permettre l'arrêt du renouvellement de la flotte diesel.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document se rattachant à ce projet.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU